



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de l'Isère
Arrondissement de LA TOUR DU PIN

MAIRIE de FLACHERES
1 Rue du Village
38690 FLACHERES

PROCES VERBAL
Conseil Municipal du 06/04/2023 – 20 heures

Date de la convocation : 28 mars 2023
Conseillers en exercice : 15
Conseillers présents : 13
Procuration(s) : 1
Publication de la liste des délibérations : 14 avril 2023

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Présents : Cyrille MADINIER, Hervé BUTTIN, Florence MADINIER, Pierre DUMOLLARD, Gilles TOUNY, Odile DE BENEDITTIS, David GARNIER, Yann ROUX, Frédéric HAEFTLEN, Thierry DUBUS, Noël RAVOUX, Réginald CARON, Pascal BIESSY.

Absents - excusés : Thomas NADALES, Amandine ROUX.

Secrétaire de séance : Pierre DUMOLLARD.

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 26 janvier 2023.
- Désignation d'un secrétaire de séance.
- Vote du compte administratif 2022
- Approbation du compte de gestion 2022
- Délibération pour affectation du résultat de fonctionnement 2022
- Vote du budget primitif 2023
- Vote du taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023
- DIA : droit de préemption urbain.
- Alpes Isère Habitat : Avenant au bail des logements « Le Clos du Balin »
- Comptes rendus des commissions communales et intercommunales.
- Questions diverses.

Il est nécessaire de préciser que madame Amandine ROUX conseillère municipale, a donné procuration à madame Florence Madinier, adjointe au Maire pour la représenter lors de cette session.

- 1- **Approbation du dernier conseil municipal** : Unanimité
- 2- **Secrétaire de Séance** : Pierre Dumollard
- 3- **Vote du compte administratif 2022** : Le Compte Administratif de l'exercice 2022 est présenté à l'Assemblée. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents les résultats des comptes.
- 4- **Approbation du compte de gestion 2022** : Les écritures comptables de la Trésorerie sont identiques à celles de la Commune : le compte de gestion de l'année 2022 est accepté à l'unanimité des membres présents.
- 5- **Délibération pour affectation du résultat de fonctionnement 2022** : Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 qui s'élève à : 54 338.53 € comme suit :
 - Affectation en réserve R1068 en investissement : 43 849,53 €
 - Report en fonctionnement R002 : 10 489 €

- 6- **Vote du budget primitif 2023** : Le conseil Municipal vote le budget primitif 2023, comme suit :
- Section de fonctionnement dépenses = 396 937,00 € / Recettes = 396 937,00 €
 - Section d'investissement dépenses = 146 293,99 € / Recettes = 146 293,99 €
- 7- **Vote du taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023** : Augmentation du taux de la TH, FB et FNB de 1% Vote à l'unanimité
- 8- **DIA : Droit de Prémption Urbain** : Vente d'une parcelle de terrain : propriété « SRQ IMMO ». Le conseil municipal se prononce à l'unanimité contre le droit de Prémption Urbain.
- 9- **Alpes Isère Habitat : Avenant au bail des logements « Le Clos du Balin »** : Il a été proposé de proroger le bail des logements sociaux dénommés « Le Clos du Balin » pour une nouvelle période. Les membres du conseil municipal se prononcent à l'unanimité pour cette nouvelle période.
- 10- **Commissions communales / Questions diverses**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée 22H00.

Le Maire
Cyrille MADINIER

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping loop on the left and a vertical stroke on the right, with a horizontal line extending to the right.

Le secrétaire de séance
Pierre DUMOLLARD

A handwritten signature in black ink, featuring a large, circular loop on the left and several vertical, slightly curved strokes on the right, with a long horizontal line extending to the right.